

## NOS VALEURS



**Respect** : bienveillance, tolérance, écoute, inclusion...

**Responsabilité** : autonomie, engagement, choix d'actions, prise de décision, conséquence...

**Coopération** : altruisme, collaboration, aide, entraide...

**Compétence** : savoir-être, savoir-faire, capacité, aptitude, qualité...



Notre approche face à l'intimidation et la violence



## Moyens de PRÉVENTION

- Outil de fonctionnement de l'élève
- Code de conduite
- Accueil et soutien aux élèves
- Diversité des services d'accompagnement
- Moyens pour sensibiliser, informer et outiller (activités thématiques, kiosque, écrans, etc.)
- Plan local de mesures d'urgence
- Surveillance stratégique
- Aménagement de l'environnement (salle VIP, etc.)
- Bienveillance du personnel
- Etc.

## Mesures de SOUTIEN et d'ENCADREMENT

Le centre assure l'accompagnement nécessaire à l'élève intimidé, à l'élève intimidateur et aux témoins : rencontres, suivi, référence, etc. Une communication est effectuée aux parents s'il s'agit d'élèves mineurs.

## Modalités et mécanismes de SIGNALEMENT

### L'anonymat est préservé pour la personne qui signale un événement

- Signaler l'événement directement à la psychoéducatrice (local 322.1)
- Utilisation du formulaire sur le site Web du CFGA
- Message à sylvie.jean@csjonquiere.qc.ca (courriel ou Teams)
- L'élève peut confier l'événement à un membre du personnel en qui il a confiance

### ÉVALUATION RAPIDE DE LA SITUATION

#### Conflit? Intimidation? Autre forme de violence?

La psychoéducatrice qui est attirée au dossier de l'intimidation et de la violence doit procéder à une analyse rapide de la situation et en informer la direction adjointe à la pédagogie et à l'encadrement pour que le protocole à cet effet soit déployé.

## FACE À UN ÉVÉNEMENT (membres du personnel)

- Faire cesser le comportement
- Protéger l'élève victime
- Informer les élèves impliqués de votre obligation de signaler l'événement
- Signaler l'événement à la psychoéducatrice

## INTERVENTIONS, MESURES ÉDUCATIVES ET DISCIPLINAIRES

- 1 Recevoir l'information sur l'événement.
- 2 Rencontrer les personnes dans l'ordre suivant (élève victime, témoin et auteur) pour évaluer la gravité, la fréquence, l'étendue, etc.
- 3 Mettre en place des mesures de protection pour l'élève victime (s'il y a lieu).
- 4 Offrir soutien et accompagnement aux élèves victime et témoin.
- 5 Appliquer une **sanction** selon la gravité et l'intensité de l'événement : avertissement formel, arrêt d'agir/arrêt administratif, etc.
- 6 **Mesures éducatives, plan d'action et suivi** : réparation, résolution de conflits, gestion des comportements, rencontres de suivi interne ou externe, etc.
- 7 Rédaction et consignation de l'événement.